

PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale annuelle

LOISIRS LA PROVIDENCE À SAINT-HYACINTHE
Mardi 18 février 2025 à 19 h

Présences :

- Jocelyn Bérard
- Philippe Simard
- Denis Dion
- Bernard Barré
- Réjean Soly
- Annie Pelletier
- Bruno Plante
- Patrice Godbout
- Geneviève Soly
- Julie Marcotte
- Geneviève Lachance
- Myriam Nichols
- Marie-Eve Flibotte
- Mélanie Borduas St-Pierre

1. Ouverture de l'assemblée :

Ouverture de l'assemblée à 19h07. Philippe Simard prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Philippe Simard procède à la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Réjean Soly, appuyée par Bruno Plante.

3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Article 16 : Avis de convocation

- a) L'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle devra se faire par annonce dans les journaux locaux ou à la radio au moins dix (10) jours avant la date de ladite assemblée générale annuelle.

- b) L'avis de convocation de toute assemblée spéciale générale devra se faire par annonce dans les médias locaux ou tout autre moyen de publicité utilisé par la corporation au moins cinq (5) jours avant la date de ladite assemblée en y indiquant les objets pour lesquels elle est convoquée.

L'avis de convocation a été diffusé dans les médias traditionnels, via notre page Facebook, via notre infolettre et Bernard Barré en a parlé au dernier conseil de ville.

4. Vérification du droit de présence et du quorum

L'assemblée fait quorum pour l'assemblée générale annuelle.

5. Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée générale annuelle

Philippe Simard demande si l'assemblée aimerait quelques minutes afin de procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle qui est disponible sur le site Internet. Personne ne se manifeste. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté par Annie Pelletier et appuyé par Denis Dion.

6. Mot du conseiller — Bernard Barré

Il remercie les membres d'avoir été présent pour succéder rapidement à Ernest et Louise. Retour sur le projet Pumptrack. Aimerais avoir une lettre d'appui pour le comité de toponymie pour changer le nom du natatorium. Remercie les bénévoles pour leur implication.

7. Mot du président — Philippe Simard

Il remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration des dernières années, soulignant leur implication.

8. Bilan des activités 2024

Avant de commencer la présentation des activités 2024, Amélie Faille nous rappelle la mission du centre communautaire les Loisirs La Providence.

Principaux points pour l'année 2024 :

- Membres sortant
- Inscription en baisse à l'automne
- Kadanse : Maintien du nombre d'élève. Beaucoup de nouveau dans les plus jeunes
- Relâche scolaire entre 36 et 43 personnes

- Survole rapidement du bingo et des Après-midi d'elle et lui
- Pickleball : Formule libre, bénévole impliqué et 14 plage horaire
- Pétanque extérieure avec Alain Marion
- Suivi des événements
- Retour sur le camp de jour
- ACQ : Évaluation en 2025
- Ressources humaines : nouvelle adjointe administrative

Le bilan complet des activités est disponible sur le site Internet.

9. Évaluation du plan d'action 2024

L'évaluation du plan d'action 2024 est disponible sur le site Internet.

10. Présentation du plan d'action 2025

Le plan d'action est disponible sur le site Internet.

11. Présentation du bilan financier 2024 :

Présentation du bilan financier par Jocelyn Bérard. Voici les points importants :

- Chiffre d'affaires de plus ou moins un millions
- Charge sociale à augmenter en raison de l'accompagnement.
- Légé déficit.

Le bilan financier est adopté par Patrice Godbout et appuyé par Réjean Soly.

Le bilan financier est disponible sur le site web.

12. Présentation des prévisions budgétaires 2025 :

Le budget est disponible sur notre site Internet.

13. Explication du rôle d'un Conseil d'administration :

Amélie Faille fait un résumé des obligations d'un membre du conseil d'administration et les rôles reliés à son implication.

- Le conseil d'administration est patron de tout lorsque tout le monde est ensemble.

- Les membres du conseil d'administration sont imputables des décisions prises, donc important de mettre par écrit lorsqu'on quitte.
- Lorsqu'on fait partie du conseil d'administration, cela implique plus ou moins une rencontre par mois où l'on doit être présent le plus possible.
- Les comités sont sur une base volontaire et le travail se fait principalement sur Facebook afin d'éviter les milliers de rencontres.

14. Liste des membres sortants :

- Annie Pelletier
- Réjeanne Dion
- Ernest Lachapelle
- Bruno Plante
- Réjean Soly
- Denis Dion
- Geneviève Soly
- Patrice Godbout

Démission en cours de mandat : Ernest Lachapelle et Bruno Beauregard

Non renouvellement de mandat : Réjeanne Dion

Avant les élections les membres présents procèdent à une modification des règlements généraux. Il est proposé par Réjean Soly d'abolir deux postes dont un en élection en 2025(membre associé) et l'autre en 2026 (membres actifs). Appuyé par Bruno Plante. Accepté à l'unanimité.

15. Élections :

a. Nomination d'un (E.) président (E.) d'élection

Philippe Simard propose Amélie Faille comme présidente d'élection. Appuyé par Geneviève Lachance.

Elle/il accepte.

b. Nomination d'un (E.) secrétaire d'élection

Philippe Simard propose Danièle Plourde comme secrétaire d'élection. Appuyé par Réjean Soly.

Elle/il accepte.

c. Nomination de deux scrutateurs

Philippe Simard propose Amélie Faille et Danièle Plourde à titre de scrutatrice. Appuyé par Réjean Soly.

Elles acceptent toutes les deux.

c. Les membres nommés.

Philippe Simard propose l'ouverture des mises en candidatures pour les sept postes disponibles de 2 ans sur le conseil d'administration.

Philippe Simard propose Denis Dion. Il refuse.

Myriam Nichols propose Annie Pelletier. Elle accepte.

Marie-Eve Flibotte propose Geneviève Soly. Elle accepte.

Denis Dion propose Réjean Soly. Il accepte.

Bruno Plante propose Patrice Godbout. Il accepte.

Annie Pelletier propose Bruno Plante. Il accepte

Jocelyn Bérard propose la fermeture des mises en candidature.

Il n'y a pas d'élection puisqu'il y a 5 personnes pour 7 postes. Tous les nommés sont élus.

Il y a donc deux postes vacants qui seront comblés en 2026 pour un an.

16. Questions du public :

Aucune

17. Varia :

Aucun

18. Levée de l'assemblée :

Proposé par Geneviève Lachance à 20h22. Appuyé par Réjean Soly.